



Décembre 2022 - n°2022 - 158
12/12

Infos rapides

En octobre 2022, l'excédent des échanges agroalimentaires atteint son plus haut niveau des dix dernières années

En octobre 2022, l'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 1,3 milliard d'euros, son plus haut niveau depuis octobre 2012. Il progresse de nouveau sur un an (+ 284 millions d'euros par rapport à octobre 2021), du fait de la croissance des exportations (+ 1,2 milliard d'euros sur un an), supérieure à celle des importations (+ 934 millions d'euros). Seul le solde des produits agricoles bruts augmente (+ 486 millions d'euros sur un an) pour atteindre 696 millions d'euros sous l'effet de la hausse des exportations, principalement de céréales (+ 432 millions d'euros). A l'inverse, l'excédent commercial en produits transformés (639 millions) recule de 201 millions d'euros par rapport à octobre 2021. La progression des importations, tirée notamment par les viandes et produits de l'abattage mais aussi par les produits laitiers et les produits préparés de la pêche, est supérieure à celle des exportations. En octobre, la hausse de l'excédent commercial agroalimentaire repose principalement sur les échanges avec les pays tiers.

Solde commercial global

En octobre 2022, hausse de l'excédent sur un an

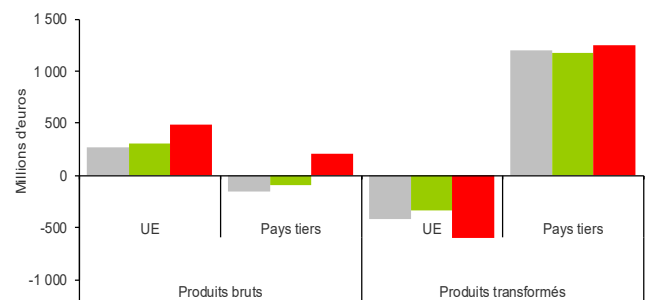


Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

--- moyenne 2017-2021 - - - 2021 — 2022

Solde par zones et par type de produits

En octobre 2022, sur un an, amélioration des différents soldes excepté pour les échanges de produits transformés avec l'UE



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

■ oct. moy. 2017-2021 ■ oct. 2021 ■ oct. 2022

Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants

En octobre 2022, hausse de 27 % sur un an de l'excédent agroalimentaire français

En octobre 2022, l'excédent commercial agroalimentaire s'élève à 1,3 milliard d'euros. Cela représente une augmentation de 27 % par rapport à octobre 2021. Ce résultat est la conséquence d'une croissance des exportations (+ 1,2 milliard d'euros, soit + 19 %) plus importante en niveau que celle des importations (+ 934 millions, soit + 18 %).

Avec les pays tiers, l'excédent s'établit à près de 1,5 milliard d'euros, en hausse de 372 millions sur un an. Les exportations croissent de 694 millions d'euros sur un an (soit + 23 %) dont plus de la moitié du fait des produits bruts (+ 376 millions) principalement avec les ventes de blé tendre vers l'Afrique du Nord. La croissance des exportations de produits transformés (+ 318 millions) repose pour sa part essentiellement sur les vins et spiritueux. L'augmentation des exportations est en partie contrebalancée par celle des importations (+ 322 millions sur un an soit + 17 %). Cette évolution concerne pour les trois quarts les produits transformés, en lien notamment avec des achats de produits préparés de la pêche. La hausse des achats de produits

bruts est portée principalement par les légumes (tomates du Maroc) et les produits de la pêche (essentiellement du Royaume-Uni). Au total, l'excédent des échanges de produits transformés augmente de 76 millions d'euros sur un an et le solde commercial des produits bruts gagne 296 millions pour devenir excédentaire.

Avec l'Union européenne, le déficit se creuse à - 116 millions d'euros (- 88 millions sur un an) du fait d'une croissance des importations (+ 611 millions soit + 18 %) supérieure à celle des exportations (+ 524 millions soit + 16 %). La hausse des importations concerne en très grande majorité les achats de produits transformés (notamment de viandes et de produits laitiers tels que le beurre et les fromages). L'augmentation des exportations touche en premier lieu les céréales et les légumes (pommes de terre) pour les produits bruts et les produits laitiers (fromages) mais aussi les produits issus de la première transformation des céréales pour les produits transformés.

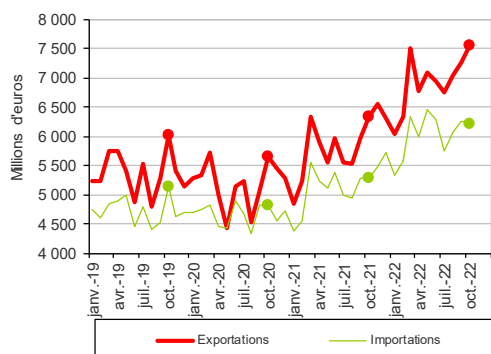
Les indicateurs

Produits CPF2	Octobre						Cumul 10 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
UE												
Produits bruts	603	638	905	1 130	302	491	6 441	6 741	8 847	12 019	2 406	5 278
Produits transformés	2 776	3 351	2 445	2 744	-330	-607	26 547	31 791	21 798	25 885	-4 749	-5 907
AGROALIMENTAIRE	3 379	3 990	3 350	3 874	-28	-116	32 987	38 532	30 645	37 903	-2 342	-629
Pays tiers												
Produits bruts	623	703	532	908	-91	205	6 385	7 654	4 331	6 550	-2 054	-1 104
Produits transformés	1 283	1 525	2 453	2 772	1 171	1 247	11 270	14 015	22 188	24 819	10 918	10 804
AGROALIMENTAIRE	1 906	2 228	2 985	3 680	1 080	1 452	17 655	21 669	26 519	31 369	8 864	9 700
Monde												
Produits bruts	1 226	1 341	1 437	2 037	211	696	12 825	14 395	13 178	18 569	353	4 174
Produits transformés	4 058	4 877	4 899	5 516	841	639	37 817	45 806	43 986	50 704	6 169	4 898
AGROALIMENTAIRE	5 284	6 218	6 335	7 553	1 051	1 336	50 642	60 201	57 164	69 273	6 522	9 072

Source : Douanes/SSP

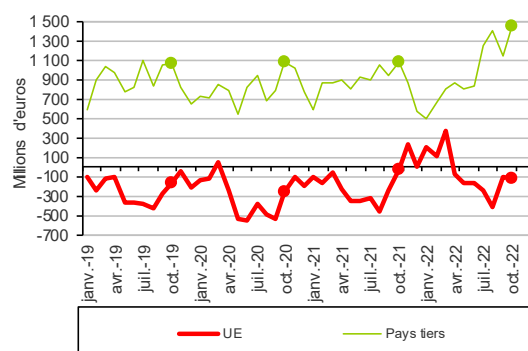
Mises en perspective

En octobre 2022, forte augmentation des échanges sur un an



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

En octobre 2022, sur un an, le solde des échanges s'améliore avec les pays tiers



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits agricoles bruts

Les faits marquants

Les ventes de céréales bénéficient toujours de l'envolée des prix

En octobre 2022, le solde des échanges de **produits agricoles bruts** (696 millions d'euros) est excédentaire. Il gagne 486 millions par rapport à octobre 2021. Cette évolution résulte, pour plus de 60 %, de la hausse de l'excédent commercial avec les pays tiers (+ 296 millions d'euros sur un an).

Les **exportations** (2 milliards d'euros) croissent de 601 millions d'euros (+ 42 % par rapport à octobre 2021). Au premier rang des produits bruts exportés, la valeur des expéditions de céréales progresse de 432 millions (+ 66 % sur un an). Au-delà de la progression, sur un

an, des quantités expédiées (+ 10 %) principalement en blé tendre (celles d'orge et de maïs diminuant), c'est la hausse des prix moyens à l'exportation qui tire la valeur des exportations (avec notamment + 53 % pour le blé tendre).

Les **importations** (1,3 milliard d'euros) augmentent de 115 millions d'euros (+ 9 % sur un an). Les principales hausses concernent les légumes (notamment les tomates et les courgettes) et les plantes à boisson (à travers le café), avec respectivement + 55 et + 32 millions d'euros sur un an.

Les indicateurs

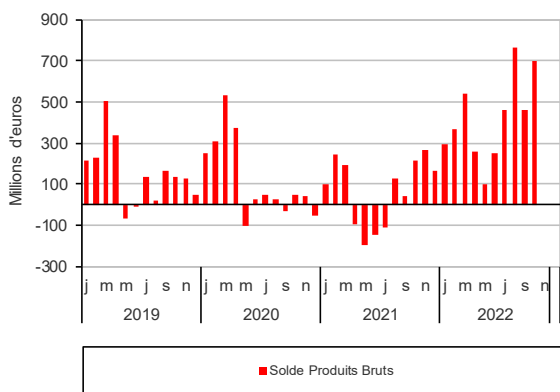
millions d'euros

Produits CPF4	Octobre						Cumul 10 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
PRODUITS BRUTS	1 226	1 341	1 437	2 037	211	696	12 825	14 395	13 178	18 569	353	4 174
Agriculture et élevage	1 022	1 119	1 314	1 907	292	788	10 898	12 154	12 086	17 238	1 188	5 084
Céréales, légum., oléagi.	174	190	775	1 266	601	1 076	1 764	1 985	6 882	11 252	5 118	9 267
Céréales n. c. riz	38	54	655	1 087	617	1 033	366	394	5 544	9 586	5 178	9 192
Oléoprotéagineux	136	137	120	179	-17	43	1 395	1 585	1 336	1 662	-58	76
Légumes, fleurs, plantes	228	283	180	250	-47	-32	3 040	3 417	1 999	2 375	-1 041	-1 042
Légumes	185	241	170	235	-16	-6	2 546	2 922	1 861	2 221	-686	-701
Prod. cult. permanentes	563	564	153	152	-410	-412	5 612	6 119	1 302	1 488	-4 311	-4 632
Fruits	338	343	109	116	-230	-227	3 431	3 510	932	1 070	-2 499	-2 440
Café, cacao, thé	74	106	3	4	-71	-102	826	1 120	25	29	-800	-1 092
Animaux vifs, œufs, miel	57	82	206	238	149	157	482	633	1 904	2 123	1 422	1 490
Bovins	4	3	127	151	123	148	42	41	1 174	1 347	1 132	1 305
Produits sylvicoles	20	25	46	57	26	31	186	271	412	566	227	294
Pêche et aquaculture	183	197	76	74	-107	-123	1 741	1 969	679	765	-1 062	-1 204

Source : Douanes/SSP

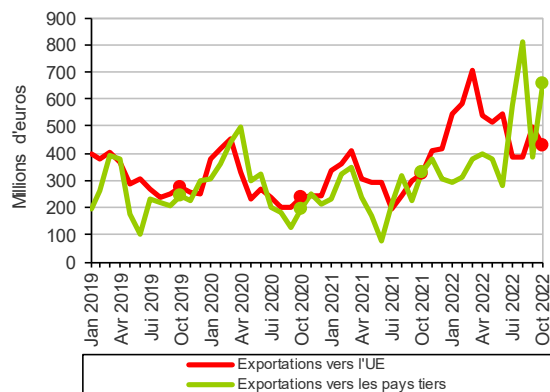
Mises en perspective

En octobre 2022, hausse marquée du solde des échanges de produits agricoles bruts sur un an



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Sur un an, augmentation des exportations de céréales



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits agricoles transformés

Les faits marquants

Nouvelle baisse de l'excédent, sous l'effet de la hausse sensible des importations

L'excédent des échanges de **produits transformés** atteint 639 millions d'euros en octobre 2022 (- 201 millions d'euros par rapport à octobre 2021). Sur un an, la baisse de l'excédent commercial concerne exclusivement les échanges avec l'UE (- 277 millions).

Les **exportations** (5,5 milliards d'euros) progressent de 617 millions d'euros sur un an (+ 13 %). Si cette évolution concerne quasiment tous les produits transformés, elle est plus particulièrement portée par les ventes de vins et spiritueux (+ 152 millions sur un an au total), notamment vers l'Asie (Japon, Chine) et la Suisse. La progression des ventes de produits laitiers (fromages, poudres de lait, beurre) est aussi à souligner (avec

+ 118 millions) tout comme celle des ventes d'autres produits alimentaires (+ 94 millions sur un an).

La valeur des **importations** (4,9 milliards d'euros) augmente de 819 millions sur un an (+ 20 %). Les achats de viandes et de produits issus de l'abattage (principalement de la viande de volaille de Pologne mais aussi de Belgique) croissent plus particulièrement de + 166 millions d'euros. Il en va de même pour les importations de produits laitiers qui augmentent de 130 million sur un an (notamment les achats de beurre en provenance de Belgique et des Pays-Bas) et les produits préparés de la pêche avec + 117 millions.

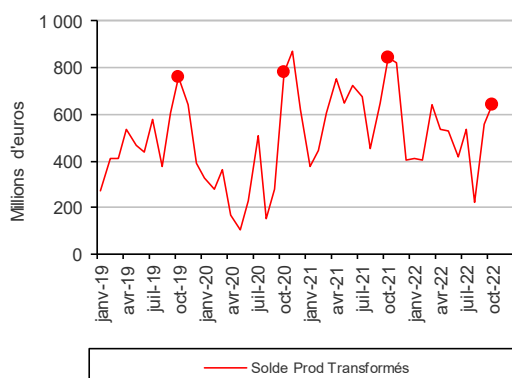
Les indicateurs

Produits CPF4	Octobre						Cumul 10 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
IAA, TABACS	4 058	4 877	4 899	5 516	841	639	37 817	45 806	43 986	50 704	6 169	4 898
Viandes, prod. de l'abattage	567	733	454	493	-113	-239	5 138	6 928	4 072	4 681	-1 067	-2 247
<i>Viande bovine</i>	124	161	96	97	-28	-64	1 035	1 602	800	1 006	-235	-596
<i>Viande porcine</i>	50	67	69	84	19	17	553	620	815	804	261	184
<i>Volaille</i>	106	155	74	70	-32	-85	961	1 425	527	604	-434	-821
Prod. préparés de la pêche	383	501	95	94	-288	-406	3 504	4 325	841	911	-2 662	-3 415
Prod. à base de fruits & lég.	487	548	216	239	-271	-309	4 660	5 184	1 899	2 192	-2 761	-2 991
Huiles, tourteaux, corps gras	309	403	149	198	-160	-205	3 291	4 529	1 384	2 192	-1 906	-2 337
<i>Tourteaux</i>	111	151	8	15	-104	-136	1 303	1 579	146	200	-1 157	-1 379
Produits laitiers, glaces	352	482	610	728	258	246	3 546	4 974	5 934	6 847	2 388	1 873
<i>Fromages</i>	163	207	280	322	118	115	1 683	2 129	2 570	2 868	887	739
Produits des céréales	163	214	223	286	60	72	1 618	2 106	2 127	2 645	509	539
Biscuits, pâtisseries, pâtes	234	286	234	270	1	-16	2 167	2 513	2 048	2 373	-119	-140
Autres produits alimentaires	884	969	837	931	-47	-38	8 048	8 915	7 497	8 332	-551	-583
<i>Sucre</i>	24	33	78	119	54	87	231	250	555	923	324	674
<i>Chocolat, confiserie</i>	328	346	217	233	-112	-113	2 715	2 880	1 840	1 953	-875	-927
Aliments pour animaux	126	133	251	287	125	154	1 225	1 265	2 382	2 694	1 158	1 429
Boissons	425	496	1 799	1 964	1 374	1 468	3 353	3 993	15 536	17 580	12 183	13 586
<i>Vins, champagne</i>	150	161	1 106	1 231	956	1 070	689	848	9 123	10 236	8 434	9 388
<i>Eaux de vie, alcools</i>	112	143	495	524	383	381	979	1 206	4 368	5 053	3 389	3 848
Tabacs	129	113	31	24	-98	-89	1 267	1 074	265	258	-1 002	-816

Source : Douanes/SSP

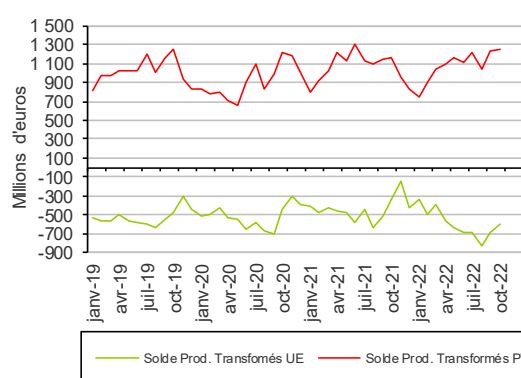
Mises en perspective

Produits transformés : en octobre 2022, baisse de l'excédent sur un an



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits transformés : en octobre 2022, le déficit avec l'UE se creuse



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2.1 (CPF rév. 2.1 2015) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er janvier 2015 à la CPF rév. 2.

La Direction générale des douanes et droits indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats à compter des chiffres du mois de mars 2020. Les données ont été mises à jour à partir de janvier 2015.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne devaient être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations jusqu'en 2022. A partir de cette date, le statut juridique de la collecte des informations relatives aux expéditions et introductions de biens avec les partenaires de l'Union européenne est modifié. Il n'est plus fait référence à un seuil statistique. Un échantillon d'entreprises est sélectionné qui doit obligatoirement répondre à l'enquête.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des produits française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des produits associés aux activités).

UE : UE à 27

IAA : Industries agricoles et alimentaires.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Corinne Prost

Rédacteur : Thibaut Champagnol

Composition : SSP

Dépôt légal : à parution

© Agreste 2022

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)